

Arras, le 28 janvier 2020

Opération de mise à l'abri des migrants présents sur le terrain dit «EDC » (ancienne station-service) à Calais

Depuis quelques semaines, les effectifs de police ont constaté lors de leurs patrouilles que le terrain dit «EDC » est occupé de manière illicite et prolongée par des migrants en l'absence de toute autorisation des propriétaires.

Près de 200 tentes ont été identifiées. Ces occupations occasionnaient de sérieux problèmes de sécurité, de salubrité et de tranquillité en particulier pour les riverains situés juste à proximité et aux alentours.

Les différents propriétaires concernés ont saisi le président du Tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer. Deux ordonnances d'expulsion ont été rendues le 22 janvier 2020 et le 23 janvier 2020. Elles ont été affichées le vendredi 24 janvier 2020 par voie d'huissier sur le terrain occupé.

Suite à la délivrance de cette ordonnance, le préfet du Pas-de-Calais a décidé d'octroyer le concours de la force publique sur ce secteur **ce mardi 28 janvier 2020**.

Dans le cadre de cette opération, de nouvelles maraudes ont été effectuées ce matin sur le site et ont permis de proposer à la population migrante une mise à l'abri dans différents centres d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Pas-de-Calais.

A 10H00, 145 personnes isolées, réparties dans 5 bus, ont été prises en charge.

Par ailleurs, 22 personnes en situation irrégulière ont été interpellées en vue d'un placement en retenue administrative.

L'opération s'est déroulée dans le calme.